



A Landerneau, le 22 février 2010

Objet : Consultation des candidats aux élections régionales

Projet de "Voie de Lanrinou", où est l'urgence ?

Madame, Monsieur,

Les élus de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas ont relancé en mars 2009, en commission, puis publiquement dans la presse en janvier dernier, le projet de création d'une rocade au sud de Landerneau. Ce projet, vieux de plus de 30 ans, est subitement revenu au goût du jour, alors même qu'il n'a pas été évoqué lors des dernières élections municipales. Il s'agit pourtant d'un projet majeur, qui concerne quasi-exclusivement le territoire de Landerneau.

Nous, associations de protection de la nature et de promotion de l'éco-citoyenneté, jugeons ce projet construit sur des bases anciennes qui, bien qu'ayant été étudiées à l'époque dans le cadre d'une procédure administrative respectée, doivent être réactualisées.

En effet, beaucoup de choses ont changé depuis qu'il est passé à l'enquête d'utilité publique de 2000 :

X L'activité de la zone de Lanrinou a fortement diminué avec le départ de l'entreprise Gelagri vers les Côtes d'Armor en 2004. Rien ne nous assure d'une ré-industrialisation du siège de Coopagri, dans un secteur éloigné des principaux axes de circulations que sont la RN 12 et 165. Or, le maintien de l'activité et le détournement du transit de poids lourds en centre ville de Landerneau étaient les justifications principales de la réalisation de cette rocade. Aujourd'hui aucune estimation de ce trafic n'est proposée. Aucune mesure d'interdiction de transit en centre ville de Landerneau n'a jamais été expérimentée (les alternatives ne manquent pourtant pas). La cohérence de la Communauté de communes voudrait qu'elle soutienne le développement des zones d'activités au plus près des grands axes existants, plutôt que la création de nouvelles infrastructures routières.

X L'autre grande justification de cette route à la fin du siècle dernier était l'accès au collège/lycée St Joseph, lequel a fermé ses portes fin 2003 ! Bien sûr, il ne nous a pas échappé qu'un nouveau projet de second collège public à Landerneau était en préparation dans ce quartier sud. Mais là encore, il ne s'agit que d'un projet (suspendu au bon vouloir du rectorat) et s'il devait se réaliser nous espérons qu'il saura s'inscrire pleinement dans son siècle en privilégiant des nouvelles formes de déplacement. Ce dont nous avons besoin d'entendre parler aujourd'hui c'est de transport collectif, de tram/train (la voie de chemin de fer est à quelques dizaines de mètres), de pistes cyclables, de voies vertes sécurisées de proximité, de co-voiturage...

.../...

X Enfin, toujours pour justifier cette voie, on parle des 750 emplois de l'hôpital de Landerneau, qui seraient en jeu dans le projet. Malheureusement, s'ils sont menacés, ce n'est sûrement pas par des problèmes d'accès à leur lieu de travail, mais par une politique de regroupement des équipements de soins qui n'est en rien liée à la voie de Lanrinou.

X La crise écologique est devenue une préoccupation majeure. Or, ce projet porte atteinte à des biens inestimables pour la collectivité et pour les générations futures. Citons, par exemple, la partie estuarienne de l'Elorn directement en aval de cette nouvelle route, les ressources forestières et agricoles en proximité urbaine, et bien entendu les espèces végétales et animales (inscrites sur la liste des espèces menacées) qui vivent dans cet écosystème semi-sauvage.

X Côté finances, les comptes publics des collectivités territoriales sont soumis à des réductions, que nous déplorons par ailleurs, mais qui nécessitent de justifier à nouveau l'intérêt de cet investissement très lourd. Il a triplé entre son examen et aujourd'hui, atteignant les 9 millions d'euros au détriment d'autres dépenses qui pourraient être engagées pour accompagner les ménages et entreprises qui font le choix de réduire l'usage de la voiture. Le coût des énergies fossiles a fortement augmenté, et nous savons que cette hausse est structurelle et inévitable. Ce simple constat remet largement en cause l'utilisation massive des transports routiers tant chez les industriels que chez les particuliers.

Il est de votre responsabilité de futur-e élu-e, de prendre pleinement en considération les conséquences de ces décisions à l'égard des générations futures. Nous savons malheureusement déjà aujourd'hui qu'elles ne bénéficieront pas, pour répondre à leurs besoins vitaux, d'un monde aussi riche, diversifié et équilibré que celui que nous ont légué nos parents. Détruits ou fractionnés depuis des années par le développement de l'urbanisme et de la voirie qui l'accompagne, les milieux humides seront les premiers à subir demain les conséquences du changement climatique en cours et il est aujourd'hui de la responsabilité de chacun d'assurer la préservation de ce patrimoine naturel inestimable, garant de la ressource en eau.

Ce projet a été élaboré dans un contexte où les enjeux en matière de biodiversité, d'équilibres naturels et de ressources en eau étaient encore largement sous-estimés. Or, les dysfonctionnements hydrauliques (dérivation sur 100 mètres du ruisseau de Kerlezerien, busage sur 260 mètres de petits ruisseaux), les impacts paysagers (24 000 m² de zones humides ou de marais, remblayés, asséchés ou imperméabilisés), les coupures de couloirs écologiques irrémédiablement détruits ne seront jamais compensés. L'artificialisation du bassin versant constitue une nuisance majeure, plus grave que la pollution agricole dont on parle tant, plus grave parce qu'irréversible. Une eau polluée se reconquiert après 15 ou 20 ans d'efforts, pas des hectares enfouis sous le béton et le bitume. Tout ceci mérite donc une remise en cause fondamentale du schéma envisagé. De plus, l'urbanisation future (objectif inavoué) qui accompagnera la mise en place de cet axe routier annonce d'autres effets, qui ne feront qu'accentuer les dégâts déjà prévisibles.

Ce projet est malheureusement réactualisé sans attendre le vote de la loi, dite Grenelle II, qui mettra en application les dispositions de la loi d'orientation Grenelle I. Cette loi "*portant engagement national pour l'environnement*" sera votée au 1^{er} trimestre 2010. Consommer, comme nous le faisons maintenant dans le Finistère, 3 hectares par jour de terres agricoles et d'espaces naturels est tout le contraire du développement durable. L'exécution de ce projet, alors même que le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du Pays de Brest est en gestation, que la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas vient parallèlement de signer une *Charte du développement durable*, que la ville de Landerneau vient de décider la mise en place d'un *Agenda 21* et que le *SAGE ELORN* vient d'être finalisé après 5 années de concertation sans en avoir dit un mot, relève de l'incohérence. Elle illustre malheureusement le caractère illusoire et fictif de cet engagement dans une démarche de développement durable pourtant aujourd'hui inscrite dans le préambule de la constitution française et dans nombre de lois.

Débuter l'année 2010, "année de la biodiversité", par l'annonce de la mise en œuvre d'un tel projet est un signal fort éloigné d'un engagement dans le développement durable et véritablement désastreux en terme d'image pour la Communauté de communes de Landerneau-Daoulas. Comme d'autres collectivités, le Conseil Régional sera amené à contribuer au montage financier de cette opération.

En tant que candidat-e, habitant du territoire concerné nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître avant les élections votre intention concernant ce financement et ce projet en général, ainsi que la position de la liste que vous défendez.

Eau et Rivières de Bretagne

Jacques Primet




Bretagne Vivante

Jean Pierre Le Gall



APPMA Elorn

Jean Yves Kermarrec



Mais Qu'est-ce que tu fabriques ?

Frédéric Le Saout



AE2D

Agir pour un Environnement
et un Développement Durables



S-EAU-S

Gérard Borvon



Eau et Rivières de Bretagne 9, rue de Pen ar Créac'h 29200 BREST

Bretagne Vivante 186 rue Anatole France BP63121 29231 BREST Cedex

APPMA Elorn Moulin de Vergraon 29450 SIZUN

Mais Qu'est-ce que tu fabriques ? 14, rue Amiral Guépratte 29800 LANDERNEAU

AE2D 10 rue Hegel - 29200 BREST

SEAUS Rue des frères Mazéas 29800 LANDERNEAU

Le code de l'urbanisme, dans son article L.110 mentionne expressément que chaque collectivité publique est à son échelle le garant du territoire national, qui constitue un patrimoine commun de la nation. A ce titre il appartient à ces collectivités « de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ». En outre, « leur action en matière d'urbanisme doit contribuer à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement ».

